

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 30 JUIN 2022

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 63

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 22 juin 2022.

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel	X			LECROSNIER	Edith	
BAROU EN AUGÉ	GALLET	Jean-Louis	X			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	X			D'HAUTEFUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne	X			BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige		X		DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILLY	GOUPIL	Olivier		X		CATEAU	Olivier	
CORDEY	BISSON	Roger		X		BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		X		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	X			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILOUET	Michel	X			MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno			Clara DEWAELE	ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	X			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier	X			CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	X					
FALAISE	LE BRET	Jacques	X					
FALAISE	LE VAGUERESE-MARIE	Cécile	X					
FALAISE	GRACIA	Fabrice	X					
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	X					
FALAISE	DAGORN	Grégoire	X					
FALAISE	ALLEN0	Delphine	X					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédict	X					
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	X					
FALAISE	PETIT	Sandrine	X					
FALAISE	DROUET	Philippe	X					
FALAISE	DUVAL	Sonia			Thérèse LEBLOND			
FALAISE	RICHARD	Bastien	X					
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	X					
FALAISE	THOMAS	Pascal	X					
FALAISE	DEWAELE	Clara	X					
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	X					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	X					
FALAISE	MARTIN	Béatrice	X					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		X				
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	X			MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric	X			OUIIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	DOUTRESSOULLES	Denis	X			LEVQUE CATHERINE	Sabrina	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	X			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François		X		LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	GRENIER	Sylvie	X			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		X		CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	X			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	X			CHAUFFRAY	Joël	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	X			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques	X			LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	X
LES MOUTIERS EN AUGÉ	POURRIT	Alain		X		SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian				GABRIEL	Odile	X
MAIZIERES	ALIMECK	Tony		X		SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain			Michel LECAPITAINE	CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian	X			MARTIN	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIESCZYK	Jean-René		X		DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGÉ	ORIOU	Michaël		X		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	X			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIIN	Jean-Yves	X			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard			Norbert BLAIS	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	X			ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel				GUERIN	Christian	X
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	X			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Maryvonne	X					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	X					
POTIGNY	KEPA	Gérard	X					
POTIGNY	MAUNOURY	Maryvonne		X				
POTIGNY	BENOIT	Dominique	X					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		X				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Neige	X					
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	X			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis				PIERRE	Pascal	X
SAINT GERMAIN LANGOT	COUDIERE	Jacqueline	X			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINT MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	X			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINT PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	X			BOURY	Stéphane	
SAINT PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	X			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	X			BREBION	Sébastien	
SOULANGY	ABEGG	Dominique		X		BLIN	Jean-Claude	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	X			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette	X			CRESPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Eric	X					
USSY	JAMES	Marie-Anne	X					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel		X		SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	X			PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	X			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin			Jean-Luc ANDRE	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	X			BENOIST	Rémi	
VILLER LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck				LEFEVRE	Pascal	X

FINANCES - MARCHES PUBLICS – MEDIATHEQUE DE MORTEAUX-COULIBOEUF – PENALITES

Le Président rappelle que lors des travaux de construction de la médiathèque espace de télétravail à Morteaux-Couliboef, le titulaire du lot Menuiseries s'est vu résilier le marché par la collectivité compte tenu de son absence sur le chantier et malgré les mises en demeure de se présenter pour la poursuite du chantier. Cette absence a été constatée par huissier de justice et un décompte a été établi dans le courrier de résiliation, décompte qui n'a pas fait l'objet de remarque du titulaire défaillant.

Ce décompte fait apparaître le règlement d'une situation à devoir pour 17 629,59 € TTC et un montant des pénalités à 62 400 € TTC

Dans la mesure où la société est en procédure de liquidation, le conseil est appelé à délibérer afin de décider de ne pas appliquer le montant total des pénalités et de limiter celle-ci au montant de la situation n°2. La remise des pénalités se porte à 44 770,41 € TTC donc le montant des pénalités à facturer à la société sera de 17 629,59 € TTC.

A noter également que le conseil communautaire a déjà délibéré l'année dernière pour conserver le montant de la retenue de garantie de 5% TTC du montant du marché (1 574,17 € TTC).

Le Conseil communautaire

- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu la décision D-2017-48 décidant de conclure un marché public pour la construction d'une médiathèque – espace de télétravail à Morteaux Couliboef ;
- Vu le constat d'huissier établi le 6 décembre 2018 constatant l'absence de la société SNCI malgré le courrier de mise en demeure de reprendre son activité ;
- Vu le courrier de résiliation du 24 janvier 2019 adressé à la société SNCI et présentant le décompte de son marché ;
- Considérant que la société est en procédure de liquidation
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 16 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 68
	Pour : 68
	Contre : 0

- **DECIDER** une remise de pénalités d'un montant de 44 770,41 € TTC à la société SNCI compte tenu de sa situation et de la procédure en cours la concernant ;
- **CHARGER** Monsieur le Président ou son délégué à notifier cette décision au Receveur communautaire.

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 05 JUIL. 2022
Et de la publication électronique le : 06 JUIL. 2022

Le Président
Jean-Philippe MESNIL

